

Assurance Transports publics Plus Individuelle/famille

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Bagages	1'000.-
Frais de restitution du service des objets trouvés	20.-
Protection argent liquide et des comptes	5'000.-
Protection des billets	300.-
Assurance casco vélo/ vélo électrique	3'000.-
Vol vélo/vélo électrique	500.-
Assistance vélo/ vélo électrique	illimité*
Assistance personnelle	1'000.-
Frais de recherche et de sauvetage	30'000.-

Prestations de services

Service de blocage des cartes de crédit et de client, service de blocage du téléphone portable, service de conseil médical 24h/24

Prime annuelle en CHF

Individuelle	72.-
Famille	104.-

* Une couverture d'assurance maximum s'applique pour certaines prestations



Bagages

Remboursement des cartes personnelles et des documents d'identité en cas de perte, de vol ou de vol avec violence. Les autres objets personnels transportés, tels que les clés de la maison, sont également couverts en cas de détérioration/destruction.

Frais de restitution du service des objets trouvés

Prise en charge des frais de restitution perçus par les CFF pour les objets trouvés.

Protection de l'argent liquide et des comptes

Prise en charge des préjudices pécuniaires causés par des tiers, en cas

d'utilisation abusive de comptes, de cartes et d'appareils mobiles ainsi qu'en cas de vol d'argent liquide.

Protection des billets

Prise en charge des frais d'annulation pour les billets d'entrée, finances d'inscription, les forfaits de ski en cas de:

- maladie, accident, décès, grossesse
- retard ou panne du moyen de transport durant le voyage aller
- panne du véhicule durant le voyage aller
- report de la manifestation par l'organisateur

Assurance Transports publics Plus Individuelle/famille

Remarques importantes

- **Toutes les prestations sont sans franchise.**
- Les prestations d'assurance «Protection des billets», «Assurance casco pour vélo/vélo électrique», «Vol vélo/vélo électrique», «Assistance personnelle», «Frais de recherche et de sauvetage» sont valables dans le monde entier. Toutes les autres des prestations d'assurance sont valables en Suisse.
- Les sommes assurées maximales s'entendent par événement ou par année.
- Une assurance famille peut être souscrite à partir de deux personnes vivant dans le même ménage.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- L'assurance est prolongée automatiquement, si elle n'est pas résiliée au plus tard à la date d'échéance.

Les conditions générales d'assurance sur www.cff.ch/assurances s'appliquent

Allianz Travel
Richtiplatz 1
8304 Wallisellen

Tél. +41 44 283 38 80

sbb.ch@allianz.com
www.cff.ch/assurances

Assurance casco vélo/vélo électrique

Prise en charge des frais de réparation ou de remplacement du vélo/vélo électrique jusqu'à concurrence de sa valeur actuelle.

Vol vélo/vélo électrique

Prise en charge des frais pour l'achat d'un nouvel objet ou d'un objet de remplacement ou prise en charge d'une éventuelle franchise imputée par l'assurance ménage en cas de vol ou de détournement.

Assistance vélo et vélo électrique

Service dépannage et accident sur place 24h/24:

- Si le vélo/vélo électrique ne peut pas être remis en état sur place, il est transporté jusqu'à l'atelier de réparation le plus proche.
- Prise en charge des coûts du retour au domicile ou de la poursuite du voyage au lieu de destination ainsi que de l'enlèvement du véhicule réparé.

Assistance personnelle

Allianz Travel paye le transport à l'hôpital le plus proche après l'assurance-maladie et accidents légale.

Si aucune ambulance n'est requise, Allianz Travel paye le trajet en taxi jusqu'à un cabinet médical ou à un hôpital.

Frais de recherche et de sauvetage

Si la personne assurée est portée disparue pendant l'exercice d'une activité de loisirs ou s'il faut organiser des secours Allianz Travel prend en charge les frais de recherche et de sauvetage nécessaires après l'assurance-maladie et accidents légale.

Service de blocage des cartes de crédit et de client

Assistance lors du blocage des cartes bancaires, postales, de crédit et de client, en cas de détournement, de vol, de perte et de disparition.

Service de blocage du téléphone portable

Blocage immédiat du téléphone mobile auprès du fournisseur correspondant en cas de perte ou de vol.

Service de conseil médical 24h/24

Conseil en cas de problèmes médicaux mineurs dans le pays de destination avec une recommandation concernant un éventuel traitement urgent.